



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 24 JUN 2010

L'an deux mil dix, le vingt-quatre juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Auge Dozuléen (COPADOZ) légalement convoqués, se sont réunis salle Loisel de l'Espace Culturel Fernand Seigneurie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques MERCIER, Président.

Étaient présents : MM. J. MERCIER, M. TESNIERE, Mme S. GAUGAIN, MM. Th. De VANSSAY, Mmes Ch. LENEVEU, I. GUERIN, MM. Ph. JEAN, J.-Fr. WANTZ, R. HARANG, Mme R. DAVID, MM. A. LOCKHART, F. VAN DEN BUSSCHE, Chr. MARIÉ, Mmes G. MEVEL-RHUT, B. CHAUVIN, MM. J.-L. BOULANGER, G. LAMOTTE, Mmes N. CHRETIEN M. VOLLAIS, MM. M. LETIRAND, F. LANGEVIN, G. DESMEULLES, F. LEBRUN, B. BERNARD, A. FONTAINE, R. JOURNET, Th. CAMBON, Mme J. BOUTTELEGIER, M. Cl. LOUIS.
Absents excusés: MM. Ph. POIRIER, F. OLIVAIN, MM. P. GERMAIN, M. RENOU, S. MARIE, B. VACQUEREL, A. LOCRET, Mme N. GAUDIN, MM. KECHICHIAN, D. CAGNIARD, Mme G. LEDOS, MM. A. ASMANT, R. FONTAINE, M. PLESSIS, Mme M. HUMBERT.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard LAMOTTE

Date de convocation du conseil : 5 juin 2010

Compte rendu affiché le 30 juin 2010

Le compte rendu du Conseil communautaire du 25 mars 2010 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur MERCIER informe le Conseil que l'ordre du jour sera modifié : les conseillers membres de la commune de Branville n'ayant pas encore été désignés suite au renouvellement partiel du conseil municipal, le renouvellement des commissions Scolaire et Ordures Ménagères ainsi que la désignation d'un nouveau représentant de COPADOZ auprès du SCOT ne pourront se faire qu'au prochain conseil communautaire.

REPLACEMENT DES FENETRES DE L'ECOLE MATERNELLE - DEMANDE DE DGE

Monsieur MERCIER rappelle que le Conseil a autorisé par délibération du 4 février 2010 les travaux de remplacement des fenêtres de l'école maternelle Françoise Dolto de Dozulé par du double vitrage.

Le budget prévisionnel est donc le suivant :

Travaux	60 750 € HT
---------	-------------

Cet investissement donnera lieu au plan de financement (HT) suivant :

DGE (40%)	24 296 euros (accordés par arrêté du 15 avril 2010)
Fonds propres	36 454 euros

Ces travaux importants ne pouvant être réalisés que sur le temps des vacances scolaires seront réalisés pour moitié pendant l'été 2010, pour moitié pendant l'été 2011.

Les deux commissions Scolaire et Finances ayant émis un avis favorable,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité (Madame VOLLAIS est arrivée après le vote) le projet et autorise le Président ou le Vice-Président en charge du dossier à engager les travaux tels que définis ci-dessus et dont la première tranche est inscrite au budget 2010 (30 000 euros pour le changement des huisseries de la façade Nord). Le reste des travaux sera inscrit au budget 2011.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - Budget Général

La communauté de communes ayant été créditée d'un reliquat de Taxe Professionnelle (rôle complémentaire), il convient de prendre une décision modificative en section de fonctionnement du budget général :

Recettes de Fonctionnement

7311 - Impôts locaux : 25 147,00 euros

Dépenses de Fonctionnement

678 - Autres charges exceptionnelles : 10 147,00 euros

60632 - Fourniture de petit équipement : 15 000,00 euros
25 147,00 euros

La commission Finances s'étant prononcée favorablement, la décision modificative n° 1 est adoptée à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 - Budget de la ZAC d'Annebault

Les travaux de la ZAC étant achevés et la ZAC rétrocédée à la commune d'Annebault, le budget de la ZAC pourra être clôturé à la fin de l'année civile. Des opérations d'ordre doivent être d'ors et déjà passées :

Section d'Investissement

Dépenses

3555-040 : 14 243 euros

Recettes

3555-040 : 268 635 euros

021 : -254 392 euros
14 243 euros

Section de Fonctionnement

Dépenses

71355-042 : 268 635 euros

023 : -254 392 euros

14 243 euros

Recettes

71355-042 : 14 243 euros

La commission Finances s'étant prononcée favorablement, la décision modificative n° 2 est adoptée à l'unanimité.

Monsieur TESNIERE informe le Conseil qu'à la demande de la commune d'Annebault, un recours a été engagé auprès de l'entreprise Toffolutti (à l'intérieur des délais de garantie) pour que plusieurs végétaux soient remplacés ce qui va être fait prochainement.

FACTURATION DU PRET DU GYMNASSE DAVID DOUILLET

Monsieur MERCIER expose : la Communauté de communes a prêté le gymnase scolaire David Douillet à deux associations sportives de Dozulé pour leurs représentations de fin d'année. Ce prêt représente un coût comprenant : l'achat d'un revêtement de protection du tapis sportif (12 000 euros); sa mise en place par le SIVU ; des heures de présence du gardien du gymnase hors temps scolaire...Le coût réel de cette mise à disposition s'élève donc à environ 600 euros par manifestation.

La commission Finances s'étant prononcée contre la facturation aux associations de ces prêts, propose que ceux-ci soient accordés à raison d'un prêt annuel (fête de fin d'année, remise de diplômes) aux associations sportives de Dozulé à la condition que les associations signent une convention (ou un règlement intérieur) avec la communauté de communes définissant précisément les conditions de ce prêt.

Débat

Madame LENEVEU conseille que l'on vérifie que les associations sont bien assurées.

Monsieur CAMBON souhaite savoir si le club de foot de Dozulé peut être bénéficiaire d'un tel prêt. Monsieur MERCIER assure qu'en effet, pour un tournoi annuel de foot en salle et dans les conditions définies plus haut, ce prêt peut être envisagé comme pour les autres associations de Dozulé.

Monsieur MERCIER précise suite à une question de Monsieur WANTZ que les prêts gracieux ou non à des associations ne peuvent remettre en cause l'attribution des subventions et assure que seules les associations de la communauté de communes sont concernées.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Monsieur Thierry CAMBON) de ne pas faire payer les prêts exceptionnels aux associations sportives de Dozulé, tels que définis ci-dessus, et autorise le Président ou le Vice-Président en charge du dossier à définir le règlement intérieur qui servira de base contractuelle.

ADHESION A LA FEDERATION FRANCAISE DE TOURISME

L'office de tourisme intercommunal doit ouvrir ces portes le 14 juillet prochain. Un agent a été recruté. Pour intégrer les réseaux départementaux, régionaux et nationaux des offices de tourisme et bénéficier d'un certain nombre d'aides, de supports, d'une signalétique nationale, il est souhaitable que l'Office adhère aux trois fédérations des Offices : départementale (UDOTI : 403 euros) régionale (82 euros / démarche qualité, tourisme et handicap, ateliers thématiques, relais formation) et nationale (260 euros / aide juridique et sociale, usage de la charte graphique nationale, internet professionnel, parution sur le site national).

Ces adhésions représentent un coût global pour l'année 2010 de 745 euros.

Les commissions Tourisme et Finances ayant donné un avis favorable,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité l'adhésion aux trois échelons de la Fédération Française du tourisme.

PARTICIPATION AU LIVRE BLANC DE LA CCI SUR LA LIGNE A GRANDE VITESSE EN PAYS D'AUGE

Monsieur MERCIER informe les conseillers du projet de la CCI de Lisieux de rédiger un Livre Blanc des arguments en faveur d'un arrêt en Pays d'Auge d'une future Ligne à Grande Vitesse Paris-Caen. La CCI sollicite une participation financière des Communautés de Communes de 1 000 euros.

Débat :

Madame GAUGAIN précise que des réunions d'élus sont actuellement organisées, en marge des débats sur le Grand Paris, pour mobiliser tous les acteurs publics bas-normands autour d'un projet de développement.

Monsieur de VANSSAY ayant participé à l'une de ces réunions souligne que le projet semble recueillir l'assentiment de toutes les parties (Région, Département...) et qu'il est important de participer aux débats.

Monsieur CAMBON considère que le projet étant régional, il n'est pas compréhensible que la CCI, très dépensière par ailleurs, demande aux communautés de communes de financer son étude.

Monsieur WANTZ souligne la qualité des réunions qui ont déjà eu lieu mais s'interroge sur l'intérêt qu'il y a à se focaliser sur un projet ferroviaire alors que le projet global de développement départemental ou régional n'est pas précisé ; le projet de Livre Blanc n'est pas assez clair.

Madame GAUGAIN précise que le Préfet DUPORT doit avoir défini avant octobre prochain un projet de territoire et qu'il est donc important de participer dès maintenant aux débats.

Monsieur LETIRAND souligne l'importance qu'il y aurait en effet de consulter les collectivités de base.

Monsieur LOCKHART suggère que la CCI explicite sa demande et justifie ses coûts et ses objectifs.

Les commissions Développement économique et Finances s'étant prononcées contre une participation financière en l'état actuel du projet,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, tout en se prononçant favorablement pour ce projet ferroviaire, refuse à la majorité de participer financièrement à ce Livre Blanc considérant qu'il manque à ce jour des éclaircissements de la part de la CCI de Lisieux sur le mode de financement de ce Livre Blanc, son contenu et le mode de participation des communautés de communes au projet.

Le point sera débattu à nouveau ultérieurement, plusieurs réunions d'élus devant intervenir dans les prochaines semaines.

INFORMATION DIVERSES

Chemins de randonnées : une nouvelle réunion technique est proposée aux mairies de COPADOZ le 15 juillet, 18h00 en présence de représentants de la Fédération Française de Randonnées pour travailler concrètement sur les projets de chemins de chacun. Les maires ou leurs représentants sont invités à participer à cette réunion avec cartes et itinéraires précis.

Travaux : des modifications de permis sont nécessaires à la marge dans les projets des cantines. Les travaux de l'Unité B et de l'Office de tourisme avancent correctement.

Madame GAUGAIN sollicite les communes pour qu'elles annoncent dans leurs bulletins l'ouverture de l'Office de Tourisme le 15 juillet et l'ouverture du Point Info 14 en septembre. Elle rappelle aussi l'importance qu'il y a à faire connaître à la personne recrutée à l'Office de tourisme tous les éléments à valoriser dans chaque commune (monuments, points de vue, artisans).

Dérogations scolaires : après avoir bloquées les demandes de dérogations en réaction à l'attitude de certaines collectivités environnantes, Monsieur MERCIER informe les communes qu'elles sont aujourd'hui débloquées.

Contrat de territoire : le Département a informé cette semaine les collectivités de ses critères d'attribution de subventions. En effet, COPADOZ peut prétendre encore à des aides au titre du Contrat de Territoire (le premier, d'une valeur de 366 000 euros, conclu pour 4 ans en 2006 arrivant à échéance).

Monsieur MERCIER propose donc que deux groupes de travail soient mis en place, l'un sous l'égide de Monsieur LEBRUN pour réfléchir aux projets que COPADOZ pourrait initier en direction du monde agricole, l'autre sous l'égide de Monsieur VAN DEN BUSSCHE sur les projets économiques autres.

Madame GAUGAIN et Monsieur WANTZ remercie Monsieur MERCIER pour sa perspicacité et sa capacité à saisir les opportunités de subventions pour COPADOZ.

Déchets ménagers : Monsieur TESNIERE informe les conseillers qu'une panne de moteur est survenue sur un des camions provoquant des difficultés au moment de la mise en place des tournées sacs jaunes sur Annebault et Putot. Le camion étant encore sous garantie le moteur a été changé. Des solutions sont à l'étude pour que ce genre d'incidents ne se reproduise plus.

Le démarrage des tournées se déroule bien avec une bonne participation des communes et des habitants.

Informations sur COPADOZ dans les communes : Monsieur JOURNET s'excuse de ne pouvoir garantir l'affichage des comptes-rendus par manque de place. Il est proposé de prévoir une information résumée avec renvoi au site internet ou consultation à la mairie pour les plus intéressés.

Statistiques INSEE : le bilan chiffré de la communauté de communes et des intercommunalités environnantes sont disponibles au bureau de COPADOZ.

Une présentation synthétique sur la réforme de la Taxe Professionnelle sera mise à disposition prochainement des élus.

La séance est levée à 21h30

Le secrétaire

Monsieur Gérard LAMOTTE